

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme MEZIERE,

Adjoints au Maire.

Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. NACCACHE

(pouvoir M. BLANCHARD)

Mme CHIARAMELLO

(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

M. HERBEZ

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme NEVEU

(pouvoir à M. TELLIER)

M. LAHSSINI

(pouvoir à M. PORTELLI)

ABSENTS :

Mme SEVIN-ALLOUET

M. EL MAHJOUBI

M. CLEMENT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MAI 2018**Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL :****1) - DESIGNE**, par un vote à bulletin secret, les représentants du Conseil municipal ci-dessous mentionnés, admis à siéger en tant que membre au sein de :

- la Commission Solidarités, Handicap, Santé, Logement : Monsieur Xavier HAQUIN
- et la Commission Enfance, Jeunesse, Séniors : Madame Céline BOUVET

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 31**Nombre de voix : Monsieur Xavier HAQUIN : 31 voix****Nombre de voix : Mme Céline BOUVET : 31 voix****Vote blanc : 1****2) - REVOQUE** la désignation en date du 17 décembre 2014 de Madame Florence MARY, Adjointe chargée des Centres Socio-Culturels, de la Maison de Quartier et des Sports pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency,

- **DESIGNE** comme représentant de la Commune d'Ermont, Madame Céline BOUVET, pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 30**Nombre de voix : Mme Céline BOUVET : 30 voix****Vote blanc : 1****Vote nul : 1****3) - DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

- **PROCEDE** aux créations et suppressions précitées.

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Attaché principal	DGS	Avancement de grade
1	Attaché	DAF	Promotion interne
1	Rédacteur	Jeunesse	Recrutement
1	Ingénieur	Services techniques	Promotion interne
2	Agent de maîtrise	Action Educative Espaces Verts	Promotions internes
1	Educateur principal de jeunes enfants	Petite enfance	Recrutement
2	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ème} classe	CLSH et CSC	Avancements de grade
1	AEA ⁽¹⁾ principal de 2 ^{ème} classe 100%	Conservatoire	Augmentation taux emploi
1	AEA principal de 2 ^{ème} classe 90%	Conservatoire	Augmentation taux emploi
1	AEA principal de 2 ^{ème} classe 70%	Conservatoire	Augmentation taux emploi
1	AEA principal de 2 ^{ème} classe 35%	Conservatoire	Recrutement
1	AEA principal de 2 ^{ème} classe 20%	Conservatoire	Mensualisation
1	AEA 40%	Conservatoire	Recrutement
1	AEA 30%	Conservatoire	Recrutement
NOMBRE DE POSTES CREES : 16			

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
4	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Tous services	Départs
6	Adjoint administratif	Tous services	Avancements de grade
3	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Tous services	Départs
5	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Tous services	Avancements de grade
24	Adjoint technique	Tous services	Avancements de grade
7	Adjoint d'animation	Tous services	Avancements de grade
1	AEA principal de 1 ^{ère} classe 35%	Conservatoire	Départ
1	ASVP ⁽¹⁾ / Adjt technique pal de 2 ^{ème} classe	Police municipale	Détachement
1	AEA principal de 1 ^{ère} classe 40%	Conservatoire	Départ
1	AEA principal de 2 ^{ème} classe 30%	Conservatoire	Départ
NOMBRE DE POSTES SUPPRIMÉS : 53			
EFFECTIFS DE LA VILLE : 507			

(1) → Assistant d'Enseignement Artistique

(2) → Agent de Surveillance de la Voie Publique

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »
Pour : 28

- 4) - **DECIDE** de signer les contrats d'apprentissage relatif à la préparation des diplômes suivants :
- une Licence Professionnelle Infographiste, Webdesigner et Multimédia en 1 an ;
 - un diplôme d'Ingénieur, spécialité bâtiment et travaux publics en 3 ans ;
 - un CAP Agent Polyvalent de Restauration en 2 ans ;
 - une formation régisseur de spectacle, option lumière en 2 ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats précités et les conventions de formation correspondantes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 5) - **CHARGE** le Maire de conclure et de signer la convention relative aux missions du service de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 6) - **DESIGNE** le membre titulaire et le membre suppléant, élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres, qui constitueront la Commission d'Appel d'Offres compétente, créée dans le cadre d'une convention de groupement de commandes conclue avec la Commune du Plessis-Bouchard pour les prestations de balayage des voiries, comme suit :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
- M. Xavier HAQUIN	- Mme Angélique MEZIERE

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 29
 Nombre de voix : Monsieur Xavier HAQUIN : 29 voix
 Nombre de voix : Mme Angélique MEZIERE : 29 voix
 Vote blanc : 1
 Votes nuls : 2

- 7) - **APPROUVE** le règlement du concours « Crèches de Noël 2018 »
 - **FIXE** le nombre de récompenses à six bons d'achat d'une valeur globale de 300 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Contre : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »
Pour : 28

- 8) **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique (soit 1€ TTC) du lot volumétrique n°7 sis 3 ter rue Saint Flaive Prolongée, auprès de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ILE DE FRANCE, désigné comme suit :
Un espace ouvert au public en niveau rez-de-chaussée formant une surface de 278 m² situé au-dessus de la dalle du sous-sol de l'immeuble le Piazza - Ermont, à l'angle de la rue Saint-Flaive Prolongée et de la rue de la Halte appartenant à la Société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ILE DE FRANCE, société civile immobilière de construction-vente au capital de 1.524,49 €, dont le siège est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 22/24, rue de Bellevue, identifiée au SIREN sous le numéro 314 066 499 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes correspondants et à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de cette acquisition et à effectuer le paiement des droits de mutation afférents.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 9) - **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'un chien de défense au profit du service de police municipale d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes afférents et à la reconduire, le cas échéant, pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à ordonner les dépenses afférentes.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

IV - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Institut Chinois les conventions pour la mise en place d'une découverte de la culture et de la langue chinoise sur le temps périscolaire dans le cadre de l'accueil de loisirs Louis Pasteur et V. Hugo,
- **AUTORISE** à régler à l'Institut Chinois la somme suivante pour chacun des groupes : 1 773,75 euros (mille sept cent soixante-treize euros et soixante-quinze centimes) soit un total de 3 547,50 (trois mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante centimes). Les frais de transports sont inclus et représentent la somme de 450 euros (quatre cent cinquante euros),
- **AUTORISE** à régler la facture envoyée par l'Institut Chinois correspondant aux ateliers mis en place par période mensuelle ou trimestrielle.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 2) - **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 531,83 € au collège Antoine de Saint-Exupéry pour l'aider à organiser le séjour au ski des élèves de classe de 5ème prévu en hiver 2018/2019.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 3) - **APPROUVE** les termes de la demande d'adhésion aux services dématérialisés pour l'accès aux Aides Financières d'Action Sociale (AFAS) proposés par la Caisse d'Allocations du Val d'Oise, système de saisies et de consultation des données liées à l'activité des accueils de loisirs et permettant le calcul de la subvention de fonctionnement de la CAF nommée Prestation de service,
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention ainsi que tout avenant nécessaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin de pouvoir organiser l'usage de ce service et la communication entre la commune et la CAF.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

V - SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Association « Ermont Plessis Bouchard Tennis de Table (EPBTT), et une autre d'un montant de 1000 € à l'Association « Parisis Rugby Club » (PRC).
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32
- 2) - **AUTORISE** le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson la Convention relative à l'utilisation par la Commune du gymnase du lycée pour l'année scolaire 2018/2019.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VI - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

- 1) - **APPROUVE** le rapport d'activité 2017 fourni par la société LPCR (Les Petits Chaperons Rouges) relatif à la délégation de Service Public concernant le multi accueil Les Gibus ;
 - **FIXE** la redevance à 118 498,06 € et le coût du berceau à 8 216,36 € pour la période du 24/06/2018 au 23/06/2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 2) - **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement, prestation de Service Etablissements de jeunes enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 3) - **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'occupation des locaux sis au 112 rue du 18 juin à Ermont, mis à disposition de la PMI (Protection maternelle et Infantile) ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Centre socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances :

- 4) - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Educative des Chênes (AEC) pour l'année 2018-2019 ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant afférent avec l'Association Educative des Chênes (AEC).
 - **APPROUVE** les termes des conventions de partenariat avec les associations « NAWE », « AIR MINE », « MCJ Dancemove 95 », « ENERGIE ANANDA », « EDRA » et « PLANET' SOPHRO » ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer avec lesdites associations les conventions de partenariat ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VII - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Urbanisme :

- 1) - **DECIDE** de tirer le bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
 - **DECIDE** d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la délibération
 - **DIT** que la présente délibération fera l'objet :
 o D'un affichage pendant un mois en Mairie,
 o D'une publication au recueil des actes administratifs
 - **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet, conformément à l'article L. 153-48 du Code de l'Urbanisme, dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

Commerces :

- 2) 1°) **APPROUVE** l'acquisition amiable du fonds de commerce le « Café-Bar l'Escale », sis 8 rue Saint Flaive Prolongée, comprenant l'ensemble des actifs, à savoir notamment :
 - La jouissance du local et la reprise du bail commercial ;
 - La clientèle ;
 - La jouissance d'une cave affectée au local commercial ;
 - La licence de débit de boisson, dite licence IV ;

- L'ensemble du matériel affecté à l'exercice de l'activité commerciale...

pour un montant de cent mille euros toutes taxes comprises (100.000,00 € TTC) ;

2°) **AUTORISE** le Maire à signer les actes correspondant et à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de cette acquisition et à effectuer le paiement des droits de mutations afférents ;

3°) **APPROUVE** les termes du contrat de bail commercial attaché au fonds de commerce et **AUTORISE** le Maire à signer les actes correspondant et à accomplir toutes les formalités afférentes ;

4°) **DIT**, sous réserve de l'accord préalable du Conseil municipal que la destination (activité) du fonds de commerce pourra être modifiée en vue de sa revente ultérieure à un nouveau commerçant ou de sa mise en location-gérance, afin notamment de permettre une diversification de l'offre commerciale présente sur ce secteur ;

5°) **DIT** que la licence de débit de boisson, dite Licence IV, attachée au fonds de commerce objet de la présente délibération pourra faire l'objet d'une translation ou d'un bail commercial sur un autre fonds de commerce.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

VIII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1) - **APPROUVE** la clôture de l'AP/CP (autorisation de programme et des crédits de paiement) 201102 concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire Pasteur

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

2) - **DECIDE** d'allouer à l'association *Cultures du Cœur Val d'Oise* une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros pour la saison 2018 - 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

3) - **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'exploitation émis pour l'année 2017 par la société Lombard et Guérin relatif à la délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement St-Flaive.

4) - **Article 1** : La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt d'un montant maximum de **1 435 500,00 €** (un million quatre-cent trente-cinq mille cinq cents euros) que la SA HLM OSICA se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (prêt n° 70350). Ce prêt est destiné à parfaire le financement de l'opération.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Article 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt n° 70350

Caractéristiques	PAM
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5191206
Montant de la Ligne du Prêt	1 435 500 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,42%
TEG	1,42%
Phase d'amortissement	
Durée	10
Index	Inflation
Marge fixe sur index	0,72%
Taux d'intérêt ⁽¹⁾	1,42%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts prioritaires)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité des échéances	0,00%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

(1) Le taux indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt

- **Article 3** : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

- **Article 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses

lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 5** : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **Article 6** : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et OSICA.
- **Article 7** : La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par OSICA selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 5) - **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de l'agent régisseur de la régie d'avances Jeunesse portant sur le montant total du déficit suite à la perte des pièces justificatives, soit la somme de 77,80 €.

- **DE PRENDRE EN CHARGE** sur le budget de la commune la totalité de cette somme soit 77,80 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 6) - **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'association CCB Mieux Être,

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 7) - **DECIDE** d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE Val-d'Oise) dans le cadre de l'Agenda 21 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

IX - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2018 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 05 octobre 2018